

Direction des Solidarités
Sous-Direction de l'Insertion et Lutte contre l'Exclusion
Service de la Lutte contre l'Exclusion

2022 DSOL 38 : 6 subventions en fonctionnement (pour un montant total de 734 204€) pour les associations suivantes : les Restaurants du Cœur (190 000€; 28 660€ et 157 044€), l'Un est l'Autre (48 500€), la Chorba (300 000€) et Notre Dame de Tanger (10 000€), pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et familles démunies. Conventions.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à 4 associations pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire sous la forme de distribution de repas chauds en restauration assise et de distribution de colis. Il s'inscrit dans la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies et de l'accueil des personnes réfugiées. Apporter une aide alimentaire de qualité et adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité est également une des priorités du Pacte 2 de lutte contre l'exclusion, qui vient d'être formalisé de manière partenariale.

La coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire, animée par la Ville de Paris avec l'État, permet d'adapter l'offre à la diversité des publics, de mettre en réseau et de mieux articuler les interventions. Cette coordination, qui s'est renforcée dès le printemps 2020, a permis également de suivre précisément les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins, de partager des alertes et d'identifier les moyens d'y répondre. Actuellement, l'ensemble du dispositif d'aide alimentaire permet d'atteindre plus de 21 000 équivalents-repas quotidiens.

Dans ce contexte de précarité accrue, il s'agit aussi de conforter les actions existantes, comme celles menées sur le site de distribution de repas chauds de la Villette (19^{ème} arrondissement) où trois associations interviennent en complémentarité, pour assurer un service 7 jours sur 7 tout au long de l'année, y compris en période estivale : les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris, La Chorba et l'Un est l'Autre. Ce site a été mis à la disposition de l'association « les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris » par la collectivité parisienne depuis le mois de décembre 2002 afin que l'association puisse y exercer ses activités de distribution alimentaire destinées aux personnes et familles démunies de Paris. Fréquenté quotidiennement par environ 1 000 personnes, il constitue le site de distribution alimentaire parisien le plus important.

Par le présent projet de délibération, je vous propose donc de poursuivre le soutien apporté aux associations suivantes intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des familles et personnes en situation de précarité principalement issues de la migration.

L'association parisienne « Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris » mobilise près de 2 500 bénévoles à Paris pour distribuer les denrées fournies par l'association nationale et pour des actions de ramasse d'invendus. Les activités de l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris ont pour but d'apporter une assistance bénévole aux personnes en situation de précarité de Paris, notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de colis, pour laquelle elle sollicite des financements auprès de la Ville de Paris, mais également par la mobilisation de camions du Cœur en distribution de repas chauds dans la rue, et de plusieurs lieux de restauration assise. Ce sont ainsi,

4 070 000 équivalents repas qui ont été distribués lors de l'exercice 2021 à destination de 28 000 bénéficiaires. L'association met en œuvre la distribution de colis sur 9 sites (10^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) et assure les distributions alimentaires du midi sur le site de la Villette du lundi au vendredi. Depuis le premier juin 2021, l'association porte les dépenses pour le financement des prestations de gardiennage et de nettoyage pour les trois associations qui interviennent sur le site de la Villette, pour lesquelles elle perçoit une subvention en fonctionnement. L'association sollicite également une subvention en fonctionnement pour le financement de 50 % des dépenses supplémentaires des loyers, liées à la relocalisation de deux sites de distribution alimentaire dans le 18^{ème} et le 11^{ème}.

Il est proposé d'accorder à l'association parisienne « Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris » trois subventions en fonctionnement d'un montant global de 375 704 € :

- de 190 000€ pour le fonctionnement annuel des distributions alimentaires de l'association
- 28 660 € pour le financement des surcoûts de loyers ;
- 157 044 € pour les prestations de gardiennage et de nettoyage du site de distribution alimentaire de la Porte de la Villette

L'association La Chorba, créée en 1998, propose de manière inconditionnelle des repas chauds le soir, 6 jours sur 7 et 12 mois sur 12, sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}). L'association a également déployé une distribution de repas chauds assis tous les soirs, au sein du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville (4^{ème}) pendant la période hivernale et a également distribué des petits déjeuners et lunch box, au sein de structures culturelles à Paris Centre, en faveur des plus démunis. Cette distribution a fait l'objet d'un financement de la Ville par une délibération votée en mai 2022, pour un montant de 45 000 €.

Il est proposé d'accorder à l'association La Chorba une subvention en fonctionnement d'un montant global de 300 000 € pour son action sur le site de la Porte de la Villette.

L'association L'Un est l'Autre, créée en octobre 2003, mène des actions d'aide alimentaire sous la forme de repas chauds à destination des personnes en situation de grande précarité. S'appuyant sur un réseau important de bénévoles et de personnes dans le cadre de travaux d'intérêt général (TIG), en partenariat avec les services du Ministère de la Justice, elle distribue sur le site de la Villette des repas, les samedis et dimanches midi et les jeudis soir à des personnes en situation de grande exclusion, dont un nombre important de migrants (plus de 1 200 bénéficiaires chaque week-end). Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association a développé les récupérations d'invendus alimentaires pour la préparation des repas qu'elle distribue en vue de répondre à aux besoins, en aide alimentaire, sur le territoire du site de la Villette.

Il est proposé d'accorder à l'association L'Un est l'Autre une subvention en fonctionnement de 48 500 €.

L'association Notre-Dame-de-Tanger, créée en 2016, a pour objectif de venir en aide aux réfugiés en situation de grande précarité en apportant une aide alimentaire, un maintien de la dignité et un lieu d'échanges et d'écoute. Elle a mis en œuvre un projet visant à permettre aux mères vivant dans une situation de grande précarité d'obtenir un kit d'hygiène pour leurs nourrissons afin d'accueillir leur enfant dans la dignité et de subvenir à leurs besoins fondamentaux. L'association vient en aide aux plus démunis par le biais d'actions d'aide alimentaire, elle distribue des repas deux fois par semaine à destination des familles et personnes en situation de précarité. L'association propose également une aide à l'hébergement en proposant le paiement de nuitées hôtelières.

Il est proposé d'accorder à l'association Notre-Dame-de-Tanger une subvention en fonctionnement de 10 000 €.

Afin de permettre aux associations de poursuivre leurs projets respectifs visant à assurer aux personnes en difficulté une aide alimentaire adaptée à leurs besoins, il vous est proposé de leur accorder des subventions en fonctionnement pour un total de 734 204 €.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris